RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGIE PERSONNALISÉE
« LE CARRÉ SAINTE-MAXIME »

Conseil d'Administration du 29 octobre 2025

Délibération n° 2025.38

Adhésion de la régie aux réseaux professionnels

Membres :
- en exercice : 6
- présents : 6
- représentés : 0
- votants : 6

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le 29 octobre deux mille vingt-cinq, à 11h, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président.

Membres présents : Vincent MORISSE, Véronique LENOIR, Michel FACCIN, Patrick VASSAL, Julienne GAUTHIER, Claire MATARI

Pouvoirs : Néant

Membres absents : Néant

Secrétaire de séance : Julienne GAUTHIER

Rapporteur de la délibération : Michel FACCIN

Assistaient également à la séance : Jean-Maurice ZORZI, membre suppléant, Cécile LEDOUX, membre suppléante, Mariette SERRES, membre suppléante, Valérie BORONAD, Directrice, Philippe BORONAD, Directeur artistique, Claire MIELOSZYNSKI, Secrétaire générale.

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251029-2025-38-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 octobre 2025
Délibération n°2025.38

OBJET : ADHESION DE LA REGIE AUX RESEAUX PROFESSIONNELS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2221-10 et R. 2221-18 ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Considérant que, par délibération n° VSM-DEL-25004 en date du 06 février 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Maxime a approuvé le changement de statut du Théâtre « Le Carré Sainte-Maxime », la création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » et l'adoption des statuts afférents ;

Considérant que, depuis le 1er Juillet 2025, l'activité de gestion du théâtre est affectée à la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Considérant que ce changement de mode de gestion du Carré Sainte-Maxime, de régie à seule autonomie financière à régie personnalisée à caractère industriel et commercial (EPIC) en date du 1er juillet 2025 implique d'autoriser la régie personnalisée à renouveler son adhésion aux réseaux professionnels, comme d'usage ;

Considérant qu'au vu de la place structurante du « Carré Sainte-Maxime » dans l'écosystème local, régional et national du spectacle vivant, son implication dans une diversité de réseaux professionnels est déterminante pour lui-même ainsi que pour la filière artistique et culturelle ;

Considérant que cette participation active permet de promouvoir des dynamiques économiques et artistiques vertueuses telles que l'articulation production / diffusion, la mutualisation des tournées, la veille artistique, le soutien à la création ;

_____

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Approuver l'adhésion du Carré Sainte-Maxime à des réseaux professionnels du spectacle vivant dès lors qu'elle se justifie au regard des enjeux du projet artistique, culturel et territorial de l'établissement, ces réseaux étant nommément désignés ainsi que suit : La Tribu, Traverses, ASSITEJ France Scènes d'Enfance - plateforme Cabanes, ASSITEJ International, réseau des SCIN (scènes conventionnées d'intérêt national) Art, Enfance, Jeunesse (dit « Café des SCIN »), POLEM, Tridanse.**

- **Autoriser la Directrice à accomplir toutes les démarches relatives à ces adhésions et leur renouvellement, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision ;**

- **D'autoriser la Directrice à s'investir personnellement ou par délégation dans la gouvernance de ces réseaux professionnels.**

Signé le :

Vincent MORISSE
Président du Conseil d'administration
Le Carré Sainte-Maxime

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251029-2025-38-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025